

1^{er} Trail de Mary Mont-Saint-Vincent (71300)**Règlement de l'épreuve****(Rédaction du 26/09/2024)****GÉNÉRALITÉS**

Le 1^{er} Trail de Mary Mont-Saint-Vincent est organisé par le Comité des Fêtes de Mary Mont-Saint-Vincent le dimanche 20 octobre 2024.

INSCRIPTIONS / DOSSARDS

Inscriptions par internet uniquement sur le site internet de la-team.com.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour raison médicale (sur fourniture d'un certificat médical).

Tout engagement est personnel, mais le transfert d'inscription reste possible sur demande une semaine avant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Compte tenu de la géographie du circuit, celui-ci n'est pas adapté aux fauteuils roulants.

Dossards :

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer le jour même à partir de 8h00, sur présentation, de la convocation envoyée par courriel et d'une pièce d'identité, à la salle des fêtes de Mont-Saint-Vincent.

Limites d'âge :

A partir de juniors (nés en 2007 et avant)

Pour les mineurs, l'autorisation parentale est demandée lors de l'inscription en ligne.

TARIFS DE L'INSCRIPTIONS EN LIGNE

Le dossard : 18 euros (avant le 19 octobre), 20 euros le jour même.

L'inscription comprend :

- La participation à la course.
- Un café d'accueil avec viennoiserie.
- Une bouteille d'eau.
- Un T-shirt personnalisé avec le logo de la manifestation.
- Le diplôme personnalisé 1^{er} Trail du Mont-Saint-Vincent à éditer chez soi

ANNULATION ou MODIFICATION D'INSCRIPTION

En cas d'annulation, l'organisation ne fera aucun remboursement

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité ; le numéro de dossard, placé devant soi lors de la course, doit être entièrement lisible sous peine de disqualification.

Aucun transfert d'inscription, sans en aviser l'organisation, n'est autorisé.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation.

CERTIFICATS MÉDICAUX / LICENCES

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- Pour les majeurs :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
 - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr/> . Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire »
- Pour les mineurs
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
 - D'un questionnaire sante L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de 6 mois.
- Ces documents seront à téléverser sur le site d'inscription.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

PARCOURS :

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

Caractéristiques : **13,39 Km** Dénivelé : **350m** (soit 16,8 Km effort)

Accompagnateurs :

Aucun accompagnateur ne sera autorisé sur le parcours. Un véhicule balai suivra le dernier concurrent.

Chronométrage et points de contrôle :

Le chronométrage sera assuré par un dispositif situé sur le dossard (puce électronique). Chaque concurrent doit installer son dossard fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Deux points de contrôle seront présents : départ et arrivée. Il n'y aura pas de contrôle intermédiaire.

Signalisation :

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Le kilométrage pourra être indiqué sur des points particuliers.

Barrières horaires :

Il n'y a pas de barrière horaire, cependant une durée de course **inférieure à 2h30** est souhaitable.

Autres possibilités de mise hors course

En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

Ravitaillements :

Un ravitaillement est organisé à 5km (environ), composé de produits sucrés ainsi que de l'eau et des jus de fruits.

Une collation salé/sucrée est prévue à l'arrivée.

Le ravitaillement final est assuré jusqu'à 12H30.

RÉCOMPENSES :

Les classements suivants seront établis :

- 5 premiers hommes ;
- 5 premières femmes ;
- Participant le plus jeune ;
- Participant le plus âgé.

Remise des récompenses :

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

L'heure et le lieu de la remise des prix seront affichés dans la salle des fêtes de Mont-Saint-Vincent.

Classement et diplôme :

Pour tous les concurrents, sur le site internet

RESPONSABILITÉ CIVILE :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE :

« J'autorise expressément les organisateurs du « Trail de Mary Mont-Saint-Vincent », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données gérée par le Comité des Fêtes de Mary Mont-Saint-Vincent.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse webmestre@mmsv.fr.

ANNULATION COURSE

L'organisation du Trail se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie de l'épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2024 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.